



**SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE
DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SMED**

**Séance du 09 mars 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2021 - 04

OBJET : Année 2021 - Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars à 10H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Pélissanne.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint :

Le Président du SMED13, Monsieur Didier KHELFA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5212-19,

Le Président expose au Comité Syndical :

Considèrent que la délibération n°2020-04 du 10/02/2020 relative à la demande initiale de la subvention enregistrée sous le n°AC-015089 relative à l'acquisition d'un outil de gestion du temps doit faire apparaître le plan de financement,

Considérant que le SMED13 doit redélibérer en annexant à cette nouvelle délibération son plan de financement d'un montant H.T. de 18 768.00 €, soit un montant T.T.C. de 22 521.60 €.

De demander au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une aide aux développements de la Provence numérique la plus large possible (entre 20 et 50 % du dispositif) au titre de l'exercice 2021.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de demander au Département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 2021, une aide aux développements de la Provence numérique pour répondre aux obligations d'enregistrement du temps de travail afin de rationaliser et simplifier le travail des ressources humaines dans un esprit d'équité et de transparence confortant la cohésion de l'équipe.

Article 2 : Autorise le Président à signer la demande de subvention pour l'acquisition d'un outil de gestion du temps d'un montant H.T. de 18 768.00 €.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 4 : Les pièces jointes à la présente décision sont le plan de financement estimatif.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations syndicales.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits,

Le Président,



Didier KHELFA

ANNEXES

PLAN DE FINANCEMENT

LIEU D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES :

Dans les locaux du SMED 13
1 Avenue Marco POLO
CS 20100
13141 MIRAMAS CEDEX

ACQUEREUR :

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES- DU-RHONE

DISPOSITIF :

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMERIQUE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEURS ET COUT HT DU PROJET	FINANCEMENT A MINIMA (20%)	FINANCEMENT AU MAXIMUM (50%)
DEPARTEMENT des Bouches-du-Rhône Montant de la dépense subventionnable = 18 768.00	3 753.60 €	9 384.00 €
SMED 13	15 014.40 €	9 384.00 €
TOTAL HT	18 768.00 €	18 768.00 €

Note de présentation

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'un outil de gestion du temps de travail dans le cadre du dispositif d'aide à la Provence numérique

Le SMED 13 souhaite se doter d'un outil de gestion du temps de travail afin de rationaliser et simplifier le travail du service des Ressources Humaines dans un esprit d'équité et de transparence confortant la cohésion de l'équipe.

C'est à ce titre, que le SMED 13, sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du Rhône dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide au développement de la Provence numérique, afin d'acquérir un outil d'aide à la gestion du temps de travail au prix de 18 768.00 € HT.

Cet outil de gestion du temps de travail sera installé dans les bureaux du siège social de la structure :
Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13)
1, avenue Marco POLO
CS 20100
13141 Miramas cedex

Conformément au devis de notre prestataire « 1 PACTE LITTORAL », nos besoins sont estimés à la somme de 18 768.00 € HT comprenant :
1 Badgeuse BODET à 14 200.00 €
Enregistrement des données dans le logiciel « BODET » pour 64.00 HT/mois, soit à 768.00€
Installation sur site à 3 800.00 €

Cet achat est prévu dans le courant du premier trimestre 2021.